
	Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timișoara	Organisme émetteur Département de Gestion de la Qualité
	RÈGLEMENT RELATIF À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOCIAL	Édition 2 / Révision 0
CODE USVT – R018		

RÈGLEMENTS

concernant l'organisation et le fonctionnement du Service Social

	Nom et surnom	Fonction	Date:	Signature
Élaborer	Ing. BERSTEIN GABRIELA	Chef du service social	05.12.2022	
VÉRIFIÉ	Université Prof. dr. CAMELIA TULCAN	Directeur par intérim Département de gestion de la qualité	06.12.2022	
	Professeur ACATINCAI STELIAN	Directeur administratif général	14.12.2022	
Approuvé :	Professeur IANCU TIBERIU	Coordonnateur du CEAC	14.12.2022	
	HAIUC SIMONA	Conseiller juridique	14.12.2022	
	Professeur ISIDORA RADULOV	Président CMO	14.12.2022	
Approuvé par le Conseil d'Administration par Décision no. 9338 du 14.12.2022				
Approuvé par le Sénat universitaire par décision no. 9367 du 15.12.2022				
RECTEUR		Univ. Prof. Dr. Ing. POPESCU COSMIN ALIN		

	Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timișoara	Organisme émetteur Département de Gestion de la Qualité
	RÈGLEMENT RELATIF À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOCIAL	Édition 2 / Révision 0
CODE USVT – R018		

CHAPITRE . I. CHAMP D'APPLICATION

Art. 1. (1) Le présent règlement établit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Service Social au sein de l'Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timisoara (USVT).

(2) Le règlement s'applique aux personnes travaillant au sein du Service Social de l'Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timișoara.

(3) Les utilisateurs du règlement sont responsables de l'application et du respect des dispositions des documents du présent règlement.

CHAPITRE. II. BUT

Art. 2. Le but de l'élaboration de ce règlement est d'établir des règles unitaires concernant l'organisation et le fonctionnement du Service Social au sein de l'Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timisoara (USVT).

CHAPITRE. III. DÉFINITIONS. ABRÉVIATIONS


Art. 3 . Dans ce règlement, les **abréviations suivantes seront utilisées :**

- **USVT** –Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timisoara (USVT);
- **PEI** – Prévention et extinction des incendies ;
- **SST** – Santé et sécurité au travail .

CHAPITRE. IV. RÉFÉRENCES NORMATIVES

Art. 4. Législation primaire

- Loi sur l'éducation nationale no. 1/2011, avec modifications et ajouts ultérieurs ;
- Ordonnance gouvernementale d'urgence no. 75/2005 sur la garantie de la qualité de l'éducation, avec ses modifications et ajouts ultérieurs ;
- Décision gouvernementale no. 407/1997 concernant l'établissement des tarifs d'hébergement dans les internats scolaires et les dortoirs d'étudiants, ainsi que la gestion de la cantine et des installations pour la pratique combinée et l'organisation de camps d'étudiants ;
- Arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale du Ministre de l'Éducation Nationale no. 1456/2020 pour l'approbation des normes d'hygiène dans les

	Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timișoara	Organisme émetteur Département de Gestion de la Qualité
	RÈGLEMENT RELATIF À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOCIAL	Édition 2 / Révision 0
CODE USVT – R018		

unités de protection, d'éducation, de formation, de repos et de loisirs des enfants et des jeunes.

Art. 5. Droit dérivé

- U LST ;
- Règlement Intérieur/Méthodologies/Procédures ;
- Décisions du Sénat universitaire et du Conseil d'administration.

CHAPITRE. V. DESCRIPTION DU RÈGLEMENT

CHAPITRE. V.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 6. Le Service Social fait partie de la structure de l'USVT et est subordonné à la Direction administrative générale, selon l'organigramme de l'USVT.

Art. 7. Les principales attributions du Service Social :

- a) Activité d'hébergement
- b) D'autres activités.


Art. 8. L'activité du Service Social s'exerce conformément à la réglementation suivante :

- Réglementation concernant l'organisation et le fonctionnement des résidences étudiantes ;
- Règlement intérieur de l'USVT ;
- Réglementation du fonctionnement de la Commission pour les problèmes des étudiants ;
- Réglementation de l'activité professionnelle des étudiants à l'USVT.


CHAPITRE. V.2. COMPÉTENCES DU SERVICE SOCIAL

Art. 9. Le Service Social est chargé d'assurer les conditions matérielles et de vie des étudiants et dispose des principales attributions suivantes :

1. Gère les dortoirs et la buanderie de l'établissement ;
2. Tient les registres des étudiants séjournant et est responsable de la perception des frais de dortoir ;
3. Surveille l'approvisionnement en matériel de nettoyage, d'hygiène et de désinfection des dortoirs ainsi que des bâtiments sous administration ;
4. Suit l'utilisation judicieuse des matériaux de toute nature distribués dans les dortoirs et autres espaces au sein des locaux de l'USVT ;
5. Responsable de la propreté et du fonctionnement des installations qui assurent les services publics dans les dortoirs, buanderie, bibliothèque, presbytère ;

	Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timișoara	Organisme émetteur Département de Gestion de la Qualité
	RÈGLEMENT RELATIF À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOCIAL	Édition 2 / Révision 0
CODE USVT – R018		

6. Tient compte des dépenses d'entretien : eau, gaz, électricité, par étudiant et calcule les frais d'hébergement, proposant le tarif d'hébergement pour chaque catégorie d'étudiants en fonction des coûts liés à chaque étudiant/place/chambre en fonction du confort du dortoir où il habite;
7. Prépare les rapports pour la fourniture des matériaux nécessaires aux réparations en cours. Fait des propositions concernant les travaux de réparation nécessaires durant l'été pour les dortoirs et la proposition pour l'équipement des dortoirs et de la buanderie (meubler, caisse d'armement, électroménager), etc.;
8. Effectue et vérifie les formations périodiques PEI et SSM du personnel du département, assure la distribution des équipements de protection ;
9. Propose des mesures pour les étudiants accueillis qui sont en retard avec la gestion du dortoir ou qui ont un comportement inapproprié, qu'ils soumettent à la Commission des problèmes étudiants de l'USVT ;
10. Vérifie et surveille en collaboration avec la Ligue Étudiante le respect des obligations concernant la protection et la sécurité des étudiants et des biens appartenant à l'université ;
11. Vérifie le respect des obligations assumées par le prestataire en matière : d'assainissement, de sécurité et de surveillance, d'internet, de télévision par câble, de distribution d'eau en bouteille, etc. ;
12. Participe directement aux processus de pré-réservation et d'hébergement des étudiants de premier cycle, de maîtrise et de doctorat et des autres catégories sociales ; participe à titre de membre actif au comité des affaires étudiantes;
13. Assure le développement des processus de pré-arrangement, d'hébergement, de liquidation des dortoirs dans des conditions optimales ;
14. Elle intervient, le cas échéant, dans la résolution amiable de diverses situations intervenant entre étudiants ou étudiants et salariés de l'université.
15. Participe à la réalisation de l'inventaire des biens appartenant à l'université;
16. Organise et assure le nettoyage dans les locaux universitaires (recteur, dortoirs, bibliothèque, laverie et autour des dortoirs) ;
17. Vérifie la manière d'utiliser le matériel d'entretien et de nettoyage des espaces appartenant à l'université (rectorat, dortoirs, bibliothèque, buanderie et autour des dortoirs) ;
18. Demande de réduction ou de supplément des quantités de matériel d'entretien et de nettoyage (rectorat, dortoirs, bibliothèque, laverie) ;
19. Assure l'obtention et le renouvellement des autorisations légales d'exploitation (agrément sanitaire pour les immeubles sous administration, agrément de protection de l'environnement).
20. Assure l'obtention et le suivi du régime spécial : récépissés, cartes d'étudiant, cartes d'étudiant, documents d'études, lettres de transport de marchandises et de personnes, etc. ;

	Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timișoara	Organisme émetteur Département de Gestion de la Qualité
	RÈGLEMENT RELATIF À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOCIAL	Édition 2 / Révision 0
CODE USVT – R018		

21. Tient les registres du personnel subalterne et prépare la feuille de présence mensuelle collective. Tient des registres des vacances, des heures supplémentaires, etc. ;
22. Vérifier l'activité des ouvriers des ateliers universitaires qui effectuent des travaux d'entretien dans les locaux qu'ils gèrent ;
23. Collabore avec le Service Technique et la Direction Administrative Générale concernant l'optimisation des travaux d'entretien, de réparation dans les espaces gérés et leur placement en temps opportun, afin de ne pas perturber l'activité des étudiants et des employés ;
24. Commande et distribue de l'eau plate ou minérale en bouteille, selon le cas.